



PROCÈS STERN

LA PEINE QUI MET

COUR D'ASSISES Cécile Brossard a été condamnée hier par la justice de peine, elle sera rentrée à la maison pour les fêtes de fin d'année 2010. Un

de ses remords et de l'absence de risque de récidive.

La décision de la Cour, qui a rejeté la thèse du meurtre passionnel, montre que l'homme d'affaires était «une victime innocente, et pas une victime fautive», s'est félicité Me Marc Bonnant. L'avocat des enfants d'Edouard Stern trouve l'arrêt «équilibré»: il tient compte tant de la gravité du crime que de la situation de cette femme malmenée par la vie.

«JE SUIS ÉCARTELÉE ENTRE LE MONDE D'ÉDOUARD ET LE MONDE DES VIVANTS»

Cécile Brossard

«Techniquement, il s'agit d'une victoire, mais elle n'effacera pas la peine dans le cœur des enfants.»

Aucune des parties ne perd la face au terme de ce procès hautement médiatisé en Suisse et en France, le pays des deux protagonistes. La meurtrière ne sort pas immédiatement de sa cellule, comme pouvaient le redouter les proches d'Edouard Stern si la Cour d'assises avait fixé une peine clémente comme 6 ans. Elle n'y restera pas trop longtemps non plus. Juste la durée

qu'il faut «pour se remettre et préparer sa sortie de façon appropriée», selon Me Maurer.

RETENUE

Comme l'avaient prédit certains commentateurs, le procès aura donné lieu à peu d'étincelles et de révélations fracassantes malgré la qualité des orateurs. Les avocats ont conservé une certaine retenue. Manière de ne pas attenter à la réputation d'un homme puissant, proche du pouvoir français?

A travers les témoins, le public est entré un peu dans le lit d'Edouard Stern – apprenant par exemple qu'il avait goûté aux «étalons» en plus des jeunes femmes. Mais pas du tout dans son coffre-fort: pas un mot sur ses affaires et sur les ennemis qu'il s'était faits dans ce cadre-là. Totalement hors propos par rapport au meurtre, d'après l'enquête du juge d'instruction.

Lors de sa dernière prise de parole devant la Cour, la meurtrière s'est engagée à ne pas faire de révélations après sa sortie de prison. «Je veux protéger sa mémoire pour l'éternité.» Et de conclure en disant qu'elle serait «perpétuellement écartelée entre le monde d'Edouard et le monde des vivants». ■

Mathieu Cupelin

Voir notre dossier:
www.lematin.ch/stern



CÉCILE BROSSARD MÉRITAIT-ELLE 8 ANS ET DEMI DE PRISON?

■ DESSIN GILLES-EMMANUEL FIAUX/GEF-ART.CH



Calme et droite, malgré ses yeux rougis et son visage creusé de lourds cernes, Cécile Brossard a accueilli la sentence sans surprise ni tremblements.

TOUT LE MONDE D'ACCORD

■ PHOTOS CHRISTIAN BONZON

genevoise à 8 ans et demi de prison. Avec la remise épilogue sans surprise qui satisfait les deux camps.

CE QUI A MARQUÉ LE PUBLIC

«Je suis arrivé au procès en étant contre l'accusée. J'avais de la haine contre cette femme qui avait bousillé un homme. Puis, au fil des audiences, j'ai réalisé qu'elle avait été manipulée et maltraitée par celui qu'elle avait tué. Celui-ci prétendait l'aimer mais il voulait la partager avec d'autres. Comment parler d'amour dans ces conditions? Cécile était devenue le jouet d'Edouard Stern. Et un jour le jouet s'est réveillé. Une relation qui était peut-être saine au départ a basculé dans une histoire violente.»

ÉDOUARD HOLLINGER
62 ans, masseur, Genève

«On a beaucoup parlé du côté manipulateur d'Edouard Stern mais Cécile Brossard n'est pas une enfant de cœur non plus. C'était elle qui jouait la dominatrice dans leurs séances sadomasochistes. D'un autre côté, si elle souffrait trop, elle aurait dû réagir, partir. Elle devait le quitter. Elle a attendu jusqu'à ce qu'il y ait trop de souffrances. Aujourd'hui, on ne sait plus poser les limites. Et, tout d'un coup, ça dérape. Les jeunes devraient se souvenir de cela et savoir dire non.»

STÉPHANIE N'GUYEN
59 ans, Genève, financière

«Pour moi, Cécile Brossard et Edouard Stern étaient pareils. Ils n'étaient pas égaux en termes de puissance mais psychologiquement si. Lui était un homme très important qui ne supportait pas qu'une simple personne ose s'opposer à lui ou parle de le quitter. Il l'a opprimée pendant des années. Elle a supporté beaucoup. Puis elle lui a tiré dessus. Je pense qu'un coup de folie peut arriver à tout le monde. Mais Cécile n'a pas fait feu qu'une fois sur Edouard. Elle lui a logé quatre balles dans le corps.»

ISABELLA BLANC
63 ans, Genève, employée

«J'ai trouvé très touchant et très émouvant de voir Cécile Brossard pleurer. J'ai également été impressionné de voir combien la procédure était lourde. J'ai aussi été surpris que le jury ainsi que le procureur aient des mots aussi durs envers l'accusée. En suivant les audiences, nous avons pris conscience de la relation d'amour-haine qui liait ces deux personnes. Elles étaient engagées dans une relation totalement excessive.»

MATTHIAS BUHLER
20 ans, Genève, étudiant

Propos recueillis par Sébastien Jost



INTERVIEW Philip D. Jaffé Psychocriminologue, directeur de l'Institut universitaire Kurt Bösch à Sion

«LA VULNÉRABILITÉ DE CÉCILE BROSSARD N'A PAS ÉTÉ SUFFISAMMENT PRISE EN COMPTE»

■ **Que pensez-vous de la condamnation de Cécile Brossard à 8 ans et demi de prison pour meurtre?** La sentence est habile. La condamnée ne va pas sortir immédiatement de prison. Mais le reste de la peine qu'elle doit effectuer n'est pas énorme. Cela reflète, selon moi, le fait qu'aucune des deux qualifications juridiques que la loi prévoit pour ce qui s'est passé, le meurtre ou le crime passionnel, ne collait à la situation.

■ **C'est-à-dire?**

Il est indéniable qu'il ne s'agit pas d'un crime passionnel. Cécile Brossard a agi de manière froide et calculatrice. Elle a par exemple voulu effacer les traces après les faits. D'autre part, le terme de meurtre ne tient pas assez compte de la codépendance qui liait les deux amants.

■ **Vous dites que tout cela vous laisse un goût amer. Pourquoi?**

On n'a pas assez tenu compte de la fragilité et de la vulnérabilité de Cécile Brossard face à Edouard Stern. Il aurait fallu voir que deux bords s'affrontaient. Celui d'une petite personne contre un homme puissant. Sans tomber dans une psychanalyse poussée, étant donné le contexte socio-financier de Genève et le fait que la victime ait été un banquier, cela a peut-être empêché qu'on prenne du recul.

■ **Le reproche qui a été fait à la condamnée de ne pas avoir coupé les ponts avec la victime, de ne pas avoir cherché de soutien psychologique vous énerve. Pourquoi?**

Elle a vécu son enfance dans des circonstances affreuses. Sa mère a voulu se suicider avec elle, elle a été

abusée sexuellement. Cela ne lui a pas permis d'acquérir les compétences sociales et intellectuelles pour lutter contre un homme tel que Stern. Elle était aussi en situation de faiblesse car elle était totalement envoûtée par cet homme qui était un manipulateur et qui avait besoin de contrôler autrui.

■ **C'est quand même lui la victime...**

Il n'est bien sûr pas responsable de ce qui lui est arrivé. Mais la manière dont il s'est comporté avec elle a contribué à l'éclosion d'un geste meurtrier. De plus, il avait l'intelligence, les compétences sociales, le savoir-faire et l'argent pour mettre un terme à cette relation toxique et tumultueuse. Il ne l'a pas fait.



Michel Perrenet